



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-117143>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-117143

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Service commande publique

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21100374400011

**Ville :** TROYES

**Code postal :** 10000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 10

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de balais de balayeuses-

**Type de marché :** Fournitures

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Lot 1 : Lot unique Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - OUEST VENDEE BALAIS (02708022500017)

Notifié le 20/10/2025 Attribué pour les prix du bordereau de prix unitaires et pour un montant maximum annuel de 30 000 euros HT, reconductible 3 fois par période d'un an. Autres informations : Rappel du critère de jugement des offres : - Prix des fournitures, noté sur 10 points, pondération 70%, jugé au regard du montant du détail quantitatif estimatif (DQE). - Démarche environnementale, notée sur 10 points, pondération 30%, jugée au regard du mémoire environnemental, décomposé comme suit : - 5 points pour la démarche interne mise en oeuvre par l'entreprise en matière de recyclage et/ou reconditionnement des balais usagés ; - 5 points pour les mesures prises en matière de réduction et de gestion des déchets. Durée de l'accord-cadre : Le présent accord-cadre est passé pour une période de 1 an à compter de la date de réception de la notification au titulaire. Il pourra ensuite être renouvelé 3

fois, tacitement, par période de 1 an. Sa durée ne pourra donc excéder 4 ans. Délai d'exécution : Le délai de livraison des fournitures est de 21 jours calendaires maximum à compter de la date de réception du bon de commande au titulaire.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/10/2025**